

POSITIONNEMENT

Référentiel des compétences de l'animateur 1^{er} niveau

(A conserver)

		Auto-évaluation	
		Acquis	Non-Acquis
Etre capable de mobiliser ses connaissances pour être animateur certifié	CADRE REGLEMENTAIRE		
	- Le règlement « encadrement et sécurité » et ses annexes		
	- Le code de la route		
	- Les responsabilités respectives		
	- La charte du randonneur		
	LA FEDERATION AU SERVICE DES ASSOCIATIONS ET DES PRATIQUANTS		
	- Missions		
	- Pratiques		
	- Itinéraires		
	- Formation des animateurs		
Préparer une randonnée	EC DE S'INFORMER ET D'INFORMER		
	- Sur l'itinéraire (milieu, réglementations, etc...)		
	- Sur les participants (prendre en compte le public)		
	- Sur la météo		
	- Sur l'équipement		
Encadrer, animer une randonnée	EC D'ETABLIR UN TABLEAU DE MARCHE ET UN PROFIL		
	EC d'accueillir les participants et donner les consignes de sécurité		
	EC de suivre l'itinéraire prévu		
	EC de s'adapter en fonction des évolutions (terrain, météo, public, imprévu...)		
	EC de maîtriser les techniques traditionnelles de navigation (carte, boussole)		
	EC de gérer une situation d'incident		